

# **PROJET DE CREATION D'UNE ZONE DE PROSPERITE POSTALE AU MAROC (PPZ)**

**14 novembre 2023**

## **Discours de M. le Directeur Général**

Excellences,

Messieurs les Directeurs Généraux,

Honorables invités,

Je voudrais, avant tout propos, souhaiter la bienvenue et adresser mes salutations chaleureuses à tous ceux qui ont répondu à notre invitation, et particulièrement, à ceux qui se sont déplacés de loin, pour prendre part à cette 2<sup>ème</sup> table ronde consacrée au projet de création d'une zone de prospérité postale au Maroc.

La rencontre d'aujourd'hui reflète bien notre volonté commune de faire converger nos efforts au service de la facilitation et du développement du commerce international et plus particulièrement le commerce électronique qui connaît une croissance exponentielle.

En effet, le commerce électronique ne peut plus être considéré aujourd'hui comme un phénomène passager. C'est désormais un secteur à part entière qui pèse lourd en termes d'impact socioéconomique.

L'essor remarquable du commerce électronique transfrontalier a révolutionné profondément notre façon de commercer et notre mode de consommation.

Il a également ouvert d'énormes opportunités de croissance économique au niveau mondial, notamment, pour les micros, petites et moyennes entreprises, en leur facilitant l'apprentissage des mécanismes du commerce international et l'accès au marché mondial.

Parallèlement, l'évolution du commerce électronique transfrontalier interpelle notre capacité à relever les défis imposés en terme, notamment, de logistique et de processus de traitement des flux en question.

Par ailleurs, la prolifération des transactions B2C et l'explosion du volume des petits envois, deux phénomènes qui caractérisent cette tendance lourde et irréversible du e-commerce, présentent une menace réelle pour les administrations douanières en terme de risques sécuritaire et d'érosion fiscale et pour le consommateur, en terme de conformité des produits achetés, aux normes en vigueur.

Ceci impose aux différents intervenants et à la douane, plus particulièrement, le défi de garantir la réduction du délai de dédouanement des envois tout en gérant les risques en matière de sûreté et de sécurité et en garantissant le recouvrement efficace des recettes.

Pour cela, il n'existe pas de potion magique, les maitre-mots étant la soumission électronique préalable et l'exploitation des renseignements sur les envois acheminés, l'amélioration de la conformité et de la qualité des données, la simplification des procédures de dédouanement et le recours aux nouvelles technologies permettant le renforcement des capacités d'analyse des risques, le tout dans un environnement automatisé limitant au maximum le besoin d'interventions humaines.

Toutes ces préoccupations ont suscité un vif débat au niveau mondial, piloté essentiellement par le groupe de travail UPU/OMD dont les travaux ont été couronnés par la signature, lors de la première conférence mondiale OMD-UPU, tenue à Tokyo (Japon) du 6 au 8 juin 2023, d'une déclaration commune qui définit des objectifs communs dans les domaines de la numérisation, de l'échange de données, de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et du renforcement des capacités.

Dans le même sillage, le cadre de norme de l'OMD et notamment sa partie traitant du commerce électronique constitue un outil important de cadrage des interventions des différents acteurs de la chaîne logistique.

Au niveau du Maroc, l'alliance de la douane marocaine avec son partenaire historique « Poste Maroc » a permis de mettre en œuvre un certain nombre d'actions visant l'amélioration et l'adaptation des procédures de traitement des envois postaux, je cite, à ce titre, notamment :

- La mise en place d'un centre national de dédouanement postal, que vous aurez l'occasion de visiter demain, et qui a permis une nette amélioration du processus de traitement des envois postaux ;
- L'adhésion au projet SECUREX de l'UPU, visant la transmission préalable et l'amélioration de la qualité des données des envois postaux ;
- La mise en place d'une procédure adaptée pour le traitement des envois postaux pour les besoins de taxation et de collecte des recettes douanières suite à la mesure prise à cet effet le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Ces mesures dénotent, certes, de la qualité du partenariat Douane-Poste et de leur capacité d'adaptation face à l'évolution rapide des exigences de la chaîne logistique, mais du chemin reste à parcourir et nous espérons que le projet qui nous réunit aujourd'hui nous apportera une valeur ajoutée dans ce cadre.

Enfin, nul besoin de souligner l'engagement de cette administration pour faire réussir ce projet qui s'inscrit dans le droit fil des orientations stratégiques visant à transformer le Royaume en un hub économique régional mettant ses infrastructures logistiques au service d'une chaîne de valeur continentale plus solide et plus résiliente.

Je remercie encore une fois tous les partenaires ici présents pour leur implication dans le projet et leur souhaite plein succès dans les travaux de cette table ronde.